



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Puy-en-Velay, le 26/02/2021

SITUATION SANITAIRE ET VACCINATION EN HAUTE-LOIRE POINT DE SITUATION AU 25 FEVRIER 2021

Au 24 février 2021, la Haute-Loire compte 94 personnes hospitalisées, dont 7 en réanimation. La pression hospitalière reste forte.

206 décès sont à déplorer en milieu hospitalier depuis mars 2020. (+ 7 en une semaine).

Le département enregistre un taux de positivité à 6,9 %. Le taux d'incidence est lui de 122 pour 100 000 habitants. Chez les plus de 65 ans, ce taux est de 108. Ces indicateurs restent globalement inférieurs à ceux relevés au niveau régional et national.

Mais malgré une baisse observable depuis plusieurs semaines, ils sont toujours supérieurs au seuil d'alerte et démontrent une circulation toujours active du virus en Haute-Loire.

Les derniers criblages réalisés sur 149 tests positifs confirment la propagation dans le département des variants britanniques, sud-africain ou brésilien, particulièrement contagieux.

Le préfet de la Haute-Loire invite les habitants du département à ne pas baisser la garde. Il demeure nécessaire que chacun continue de respecter strictement le couvre-feu, les gestes barrière ainsi que le port du masque lorsque cela est requis. C'est ensemble que nous ferons reculer le virus.

Pour la sécurité de tous, les contrôles du respect du couvre-feu et des protocoles sanitaires dans les établissements recevant du public (ERP) sont maintenus. La semaine dernière, 11 ERP ont fait l'objet d'un avertissement pour la non observation du protocole sanitaire renforcé. Par ailleurs, 1 autre a fait l'objet d'une injonction administrative.

Pour mémoire, les rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique demeurent toujours interdits. Seule la vente à emporter est autorisée pour les bars et restaurants.

Il est par ailleurs rappelé que les rassemblements privés (fêtes familiales, d'anniversaires, etc.) réunissant de plus de six personnes peuvent faciliter la circulation du virus. Ils sont particulièrement déconseillés.

Point sur la vaccination

La campagne de vaccination se poursuit dans le département en s'appuyant sur les 3 vaccins disponibles en région Auvergne-Rhône-Alpes : Pfizer-BioNTech, Moderna et AstraZeneca.

Conformément aux recommandations de la Haute autorité de santé (HAS), la montée en puissance de la vaccination s'opère par étape, pour que la protection qu'offre la vaccination profite en priorité aux personnes qui en ont le plus besoin.

Ces dernières semaines, l'accent a été mis sur la deuxième injection.

Au 24/02/2021 plus de 14 736 personnes (résidents en maison de retraite ou en unité de soins de longue durée, professionnels de santé, personnes atteintes de comorbidités) dont 9798 dans les centres de vaccinations ont reçu une première dose de vaccin dans le département, soit 6,1 % de la population ailligérienne.

65 % d'entre elles ont d'ores et déjà reçu une deuxième dose. Parmi elles, on dénombre plus de 2000 personnes résidents en maison de retraite ou unité de soins longue durée qui ont reçu deux injections.

Concernant les personnes de plus 75 ans vivant à domicile , 36 % d'entre elles ont reçu une première dose de vaccin. Leur nombre devrait doubler d'ici la fin mars 2021 avec l'ouverture de nouvelles plages de vaccination. Dans le même temps, une partie de ce public recevra la deuxième injection et au 26 mars, 70 % de la population des personnes âgées vivant à domicile en Haute-Loire aura été vaccinée. Un ultime recensement des personnes âgées volontaires et dans l'impossibilité de se déplacer ou d'être véhiculées sera assuré par les associations et les organisations spécialisées (associations d'aides à domiciles, UNAF, CCAS, etc.) et en lien avec les collectivités (Conseil départemental, mairies volontaires, l'AMF et l'AMR).

Concernant les professionnels de santé du département, plus de 1300 ont reçu une première dose.

De nouveaux publics sont à présents concernés et de nouvelles modalités sont mises en place afin de faciliter l'accès aux vaccins.

La campagne de vaccination concerne désormais les résidents et personnels de santé des MAS/FAM. Cela représente plus de 300 personnes vaccinées sur site. Une centaine a déjà reçu une première dose.

A compter de cette fin de semaine, les personnes de 50 à 64 ans atteints de comorbidités pourront être vaccinées avec la vaccin AstraZeneca, par les médecins libéraux selon des modalités propres à chaque cabinet, maison de santé ou communauté professionnelle territoriale de santé. D'ores et déjà 85 médecins libéraux sont volontaires dans le département pour participer à cette démarche.

Toujours dans le but d'élargir l'accès aux vaccins, le comité opérationnel de vaccination, qui se réunit chaque semaine, a validé la mise œuvre d'expérimentations à venir permettant de favoriser le « aller vers » les candidats à la vaccination (équipes mobiles notamment). Une étude de faisabilité est en cours de finalisation.

Si les livraisons de vaccins le permettent de nouveaux centres de vaccinations pourraient ouvrir dans les prochaines semaines.

Point sur le vaccin AstraZeneca :

À ce stade, l'HAS recommande ce vaccin chez les personnes de moins de 65 ans en commençant par les professionnels du secteur de la santé ou du médico-social quel que soit leur âge ; et chez les personnes âgées de 50 à 64 ans, en priorisant celles qui présentent des comorbidités.

Face aux inquiétudes observées au regard des effets indésirables liés à l'administration du vaccin AstraZeneca, il convient de rappeler que ceux-ci, s'ils apparaissent, sont bénins et temporaires. Ils peuvent prendre la forme d'une fièvre passagère, des maux de tête ou une fatigue transitoire, ce qui n'est pas exceptionnel pour un vaccin. Dans ce cas, la prise de paracétamol est conseillé.

Il est important de rappeler que les scientifiques, les agences sanitaires et l'Organisation mondiale de la santé considèrent qu'il est efficace dans une grande majorité des cas, y compris dans le cadre d'un variant britannique, et des études sont en cours concernant le variant sud-africain.